

Deuxième séance, mercredi 19 juin 2013

Présidence de M. Pascal Kuenlin, président

SOMMAIRE: Commissions. – Rapport annuel 2012 du Conseil de la magistrature; prise en considération. – Projet de décret N° 61 relatif aux naturalisations; entrée en matière, lecture et vote final. – Motion d'ordre Emanuel Waeber/Gilles Schorderet/Werner Zürcher/Roger Schuwey/Sébastien Frossard (demande de traitement du projet de décret N° 56 en catégorie I); prise en considération. – Projet de décret N° 52 portant dépôt d'une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale (interruption immédiate des négociations avec l'Union européenne au sujet d'un accord de libre-échange dans le secteur agroalimentaire [ALEA]); entrée en matière, 1^{re} et 2^e lectures, vote final. – Rapport N° 60 sur la création de la société anonyme blueFACTORY Fribourg-Freiburg SA en vue de l'installation d'un parc technologique sur l'ancien site de la brasserie du Cardinal, à Fribourg; prise en considération. – Motion M1011.12 Michel Losey/Christian Ducotterd (pont RPC fribourgeois pour faciliter la création d'installations photovoltaïques dans le canton); prise en considération. – Elections.

La séance est ouverte à 08 h 34.

Présence de 95 députés; absents: 15.

Sont absents avec justifications: M^{me} et MM. Urs Affolter, Pascal Andrey, Claude Chassot, Elian Collaud, Pascal Grivet, Markus Ith, Gabriel Kolly, Albert Lambelet, Daniel Riedo, Ralph Alexander Schmid, Erika Schnyder, Laurent Thévoz.

M^{mes} et MM. Isabelle Chassot, Anne-Claude Demierre, Georges Godel, Erwin Jutzet et Maurice Ropraz, conseillères et conseillers d'Etat, sont excusés.

Commissions

Commissions parlementaires nommées par le Bureau en sa séance du 19 juin 2013

Projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit pour l'acquisition de terrain et d'un crédit d'étude en vue de la construction d'un bâtiment pour la Faculté de droit de l'Université de Fribourg sur les terrains de la Tour Henri, à Fribourg

Nicolas Kolly, président, François Bosson, Andrea Burgener Woeffray, Didier Castella, Pierre-Alain Clément, Antoinette de Weck, Bernadette Hänni-Fischer, Emmanuelle Kaelin Murith, Stéphane Peiry, Thomas Rauber et Bernhard Schafer

Projet de décret relatif à un crédit d'engagement en vue de la construction d'un bâtiment de police à Granges-Paccot

Solange Berset, présidente, Charles Brönnimann, Dominique Corminbœuf, Jean-Pierre Doutaz, Bruno Fasel-Roggo, Daniel Gander, Pierre-André Grandgirard, Yvan Hunziker, Bruno Jendly, François Roubaty et Jean-Daniel Wicht

Projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue de la construction d'un nouveau bâtiment pour la Haute Ecole fribourgeoise de travail social (HEF-TS) et de

la Haute Ecole de santé Fribourg (HEdS-FR) sur le site des Arsenaux, à Fribourg

Jacques Vial, président, Marie-Christine Baechler, Eric Colomb, Sébastien Frossard, Giovanna Garghentini Python, Linus Hayoz, Markus Ith, Ursula Krattinger, Benoît Rey, Jean-Daniel Wicht et Michel Zadory.

Projet de loi modifiant la loi sur la police (investigations secrètes)

Projet de loi d'adhésion aux modifications du concordat du 15 novembre 2007 instituant des mesures contre les violences lors de manifestations sportives

Rudolf Vonlanthen, président, Suzanne Aebischer, Solange Berset, Dominique Corminbœuf, Antoinette de Weck, Bruno Fasel-Roggo, Denis Grandjean, Nicolas Kolly, Roland Mesot, Anne Meyer Loetscher et Rose-Marie Rodriguez.

Projet de loi portant adhésion du canton de Fribourg à la convention sur l'Hôpital intercantonal de la Broye (HIB)

Projet de loi N° 59 portant adhésion à la convention portant révision du concordat sur les entreprises de sécurité

Attribués à la Commission des affaires extérieures.

Rapport annuel 2012 du Conseil de la magistrature

Rapporteure: **Emmanuelle Kaelin Murith** (PDC/CVP, GR).

Discussion

La Rapporteure. J'adresse, au nom du Grand Conseil, nos salutations distinguées à M. Josef Hayoz, Président du Conseil de la magistrature, ici présent pour répondre à vos

questions, ce en application du prescrit de l'art. 198 al. 3 de la loi sur le Grand Conseil. Je prie M. Hayoz de transmettre nos sincères remerciements au Conseil de la magistrature et à toutes les instances qui ont participé à l'élaboration du rapport qui nous est présenté. Ce rapport est complet et précis. Pour la première fois, les rapports élaborés par les Justices de paix et Tribunaux de district ont été incorporés en totalité. Cela nous permet d'avoir un éclairage plus complet sur l'activité judiciaire de notre canton. Toutefois, nous regrettons que le programme informatique des Justices de paix n'offre pas encore la possibilité de livrer des statistiques détaillées.

Pour la présentation du rapport, la Commission de justice a rencontré M. le Président du Conseil de la magistrature, accompagné de M^{me} Christine Keller, secrétaire-juriste. Ces rencontres sont importantes. Elles permettent aux membres de notre Commission de bénéficier d'explications complémentaires essentielles. Les échanges sont francs et constructifs. Je profite, au nom de la Commission de justice, de remercier le Conseil de la magistrature pour sa disponibilité, en particulier son président, lequel répond toujours présent à nos sollicitations.

Le rapport qui vous a été remis nous livre les conclusions sur l'activité du Conseil de la magistrature et des autorités judiciaires. Celui-ci étant explicite, je me permets, au nom de la Commission de justice, de faire les constats suivants:

Si, de manière générale, le fonctionnement de la justice de notre canton est satisfaisant, la préoccupation principale provient de la situation des Justices de paix. Lors de notre rapport de l'année dernière, nous évoquions déjà les risques encourus par la situation de ces instances de proximité. Pour mémoire, les raisons avancées sont les suivantes: le manque de dotation en personnel, qui était la conséquence d'une dotation insuffisante lors de la réorganisation des justices de paix; l'augmentation de la population et de la complexité des cas; l'introduction de la nouvelle loi sur la protection de l'enfant et de l'adulte qui, comme annoncé, génère d'importantes tâches, puisque la majorité des dossiers de tutelle et de curatelle doit être réévaluée par les cours spécialisées, cela en plus des tâches habituelles – ce qui provoque, en plus de la charge, des problèmes d'organisation –, et des nouvelles compétences conférées en matière successorale.

Malgré la dotation en personnel accordée pour cette année et l'effort consenti par le Conseil d'Etat, la situation reste très, très préoccupante. Malgré la bonne volonté, les délais augmentent et les personnes concernées ont peine à comprendre cette lenteur. Nous nous permettons de rappeler qu'en vertu de l'art. 120 de la Constitution fribourgeoise, le Grand Conseil accorde au pouvoir judiciaire les moyens nécessaires pour assurer la célérité et la qualité de la justice. En se référant à l'art. 19 de la loi sur la justice – lequel prévoit en son al. 1: En vue d'une administration de la justice à la fois de qualité et diligente, chaque autorité judiciaire dispose d'un nombre suffisant de juges, de greffiers et greffières ainsi que de personnes chargées de tâches administratives –, le nombre de juges, de greffiers et de greffières, ainsi que des autres collaborateurs et collaboratrices est fixé par le Conseil d'Etat après

audition de l'autorité judiciaire concernée et du Conseil de la magistrature.

Aujourd'hui, le Conseil de la magistrature a tiré la sonnette d'alarme. Forte du mandat conféré à la Commission de justice par la loi sur le Grand Conseil, celle-ci a également adressé une demande au Conseil d'Etat pour étudier les possibilités d'accorder des moyens supplémentaires aux Justices de paix; il s'agit là d'une priorité. Nous devons tout mettre en œuvre pour une justice de qualité; cela est important dans un état de droit.

En plus du rapport, nous relevons encore les points suivants: le Tribunal cantonal a fait part de ses préoccupations suite à l'une des mesures d'économie proposées par le Conseil d'Etat, soit la modification des voies de recours en matière de recours du personnel de l'Etat; cela représentera sans nul doute une surcharge pour le Tribunal cantonal.

Les problèmes évoqués lors de la présentation du rapport 2012 et portant sur les postulutions pour les postes de magistrat professionnel restent d'actualité. L'attrait de la fonction est probablement diminué par le souci de la responsabilité et de la charge.

La Cour des assurances sociales, après avoir bénéficié de greffiers supplémentaires, s'est vu privée de 3,3 greffiers, soit un tiers dudit effectif. Au 30 avril 2013, un pointage a été fait. Le nombre de causes réglées est en diminution d'un tiers. Il faudra donc s'attendre probablement à un nouveau retard.

La justice fribourgeoise a subi une mutation importante ces dernières années. Son fonctionnement serait très satisfaisant si elle pouvait bénéficier des moyens suffisants. Faute de moyens, d'autres pistes devront être étudiées dans l'organisation générale, par exemple, la création de pools de spécialistes assesseurs, de juges itinérants, ceci sans créer des coûts supplémentaires.

M. Erwin Jutzet, Conseiller d'Etat, est conscient de la situation et entreprend – et probablement entreprendra – certainement tout ce qui est possible pour faire face à cette situation délicate. Nous tenons ici à remercier tous les magistrats, greffiers et personnel de leur engagement pour la cause et la justice.

Avec ces considérations et nos remerciements réitérés aux auteurs du rapport, nous demandons au Grand Conseil de prendre acte de ce rapport.

Lauper Nicolas (PDC/CVP, SC). C'est avec beaucoup d'intérêt que le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique a pris connaissance du rapport annuel du Conseil de la magistrature. Ce rapport très complet et très bien détaillé nous a permis, un instant, de vivre l'année 2012 de la justice fribourgeoise. Nos félicitations vont à ses auteurs, ainsi qu'à tous les acteurs de la justice fribourgeoise pour tout le travail fourni. Nous tenons à relever la solidarité entre les présidents et l'engagement de tout le personnel, ce qui a permis de maintenir une bonne gestion des dossiers, notamment au Tribunal d'arrondissement de la Gruyère, lequel s'est vu confirmé dans sa surcharge de travail.

Par contre, notre inquiétude est grande quant au bon fonctionnement des Justices de paix. Leur situation est préoccupante. Elle a déjà été relevée dans le précédent rapport. Le volume de travail est en constante augmentation; ce que nous comprenons. Toutes se retrouvent confrontées à une surcharge de travail constante. Nous demandons instamment au Conseil d'Etat d'y remédier et de donner les ressources nécessaires en conséquence. Plusieurs Justices de paix ont tiré la sonnette d'alarme et craignent pour la santé de leur personnel. Il ne suffit pas de le répéter; il faut agir, s'il vous plaît.

Nous tenons aussi à remercier le Conseil de la magistrature pour l'effort entrepris au niveau de la communication, ceci en améliorant l'information au public.

Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique prend acte de ce rapport en remerciant le Conseil de la magistrature pour son excellent travail et, surtout, en remerciant l'ensemble du monde judiciaire pour son engagement sans faille tout au long de cette année 2012.

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). Le groupe libéral-radical remercie le Conseil de la magistrature pour son rapport et surtout pour son travail – très conséquent durant toute l'année – et de surveillance et de soutien aux autorités judiciaires.

Grâce à son indépendance, le Conseil de la magistrature donne un tableau objectif de la situation de la justice dans notre canton. Aujourd'hui, comme l'a rappelé la présidente de la Commission de justice, le Conseil de la magistrature et la Commission de justice tirent la sonnette d'alarme. Nos Justices de paix sont complètement submergées. Cette surcharge existe depuis la mise en place de la nouvelle organisation des Justices de paix, mais elle est amplifiée par l'entrée en vigueur du nouveau droit de la protection de l'enfant et de l'adulte.

Le Conseil d'Etat nous répondra qu'en période d'économie, le poids des restrictions doit être réparti sur l'ensemble des Services étatiques. Si ce principe est défendable, son application doit toutefois différencier la nature des Services et l'urgence. Les Justices de paix traitent des affaires fortement chargées émotionnellement, puisqu'elles tranchent notamment des questions de garde d'enfants et du placement de ceux-ci, ainsi que des affaires successorales; ce sont toutes des situations qui demandent des interventions rapides. Les juges de paix parent au plus pressé dans un stress qui n'est plus supportable. Le groupe libéral-radical s'est toujours engagé pour une justice efficace, car la justice, ne l'oublions pas, est l'un des trois piliers de notre démocratie. Il demande donc au Conseil d'Etat que, dans ses mesures d'économie, il fixe des priorités et que les Justices de paix soient au sommet de la liste des besoins prioritaires.

En ce qui concerne la modification de la loi sur le personnel concernant la suppression du droit de recours des personnes au Conseil d'Etat, le groupe libéral-radical s'est prononcé contre, estimant que cela créait une surcharge pour le Tribunal cantonal, cela sans que des moyens supplémentaires ne lui soient donnés, alors qu'il connaît déjà une énorme surcharge de travail. En outre, le Conseil d'Etat peut examiner

les recours sous l'angle de l'opportunité, ce que ne pourrait pas faire le Tribunal cantonal.

Avec ces remarques, le groupe libéral-radical prend acte de ce rapport en renouvelant ses remerciements à son président.

Schneuwly André (ACG/MLB, SE). Das Mitte-Links-Bündnis dankt für den aufschlussreichen Bericht und für die grosse Arbeit.

Wie bereits erwähnt, finden wir ebenfalls, dass die Friedensgerichte unbedingt sofort mehr Ressourcen benötigen. Darum unterstützen wir das Friedensgerichtspräsidium, den Justizrat und die Justizkommission mit den Forderungen an den Staatsrat, umgehend in den verschiedenen Bezirken das Personal aufzustocken. Die Einführung und die Umsetzung des neuen Kinder- und Erwachsenenschutzes mit den grundsätzlichen Veränderungen verlangen Zeit und es wäre sehr zu bedauern, wenn dieser Neustart nur oberflächlich gemacht würde.

Zusätzlich stellen sich Fragen. Vor allem auch Fragen zu den Beisitzerinnen und Beisitzern, die neu mit Fachwissen in den Ablauf einbezogen werden. Wie werden diese Personen eingeführt? Werden sie ausgebildet und gibt es eine Stellenbeschreibung für ihre Funktion?

Mauron Pierre (PS/SP, GR). A l'instar des autres groupes politiques, le groupe socialiste a examiné également avec attention ce rapport et présente les mêmes éloges que ceux qui ont été prononcés. Il salue notamment le développement conséquent de ce rapport, lequel devient de plus en plus étoffé et de plus en plus transparent.

Le groupe socialiste souhaite toutefois relever deux points qui lui paraissent importants.

L'un concerne le Tribunal d'arrondissement de la Gruyère pour lequel le groupe socialiste se réjouit déjà de l'acceptation – je l'espère – de l'objet de demain qui portera sur l'acquisition d'un bâtiment, cela pour que le Tribunal de la Gruyère puisse enfin disposer de deux salles d'audience. C'est un minimum, quand on voit le nombre d'affaires traitées avec quatre présidents.

Le deuxième point, comme tout le monde l'a relevé, concerne les Justices de paix, lesquelles sont, à l'heure actuelle, sous-dotées. Si on ne veut pas engager la responsabilité de l'Etat pour le burn out du personnel concerné, pour les surcharges et les conséquences dramatiques qu'il peut y avoir, tant sur les plans professionnel que familial, il importe d'agir. La Commission de justice l'a fait dernièrement par un courrier adressé, comme l'a indiqué la présidente.

Le groupe socialiste cependant relève avec satisfaction le dernier point, à savoir que tous les groupes politiques ici présents estiment que le programme d'austérité présenté par le Conseil d'Etat par rapport au personnel n'est pas raisonnable; il ne peut pas y avoir une personne par Direction, lorsque l'on voit les besoins des Justices de paix, besoins qui constituent une priorité. Alors, j'espère que tous les groupes politiques dans ce Parlement soutiendront justement la création de ces

postes pour les Justices de paix – lesquels dépasseront ce «un poste par Direction» – en fixant, comme l'a dit M^{me} de Weck, des priorités et en plaçant, tout au sommet de ces priorités, les Justices de paix.

Duc Louis (ACG/MLB, BR). C'est à titre totalement personnel que j'interviens en profitant de la présence du président du Conseil de la magistrature. M. le Président du Conseil de la magistrature, cette opportunité me permet, en tant qu'indépendant – avec certaines métastases bien reconnues – d'intervenir dans l'affaire qui occupe le canton de Fribourg depuis des années, l'affaire Daniel Conus.

Un nouveau pamphlet est sorti ces derniers temps. Je fais partie de ceux qui reçoivent ce pamphlet, comme les conseillers d'Etat en fonction, etc. Pourquoi, M. le Président? Parce qu'en 2005, j'avais demandé que, finalement, compte tenu que le canton, les gens, les citoyens en avaient marre de ces attaques personnelles contre les juges, contre les conseillers d'Etat, il fallait absolument trouver une médiation. C'était en 2005.

Aujourd'hui, après des emprisonnements, après toutes sortes de suspensions, d'arrêts, M. Daniel Conus continue ce combat. Personnellement, je vous le dis franchement, je ne prends pas position. Je ne connais pas la situation de départ avec les avocats, les notaires, etc. Simplement, je me mets aussi à la place de tous ces gens qui, jour après jour, sont attaqués, attaqués sur Internet, attaqués dans des dossiers. Je me pose la question: est-ce que ça peut durer? Est-ce que, au-delà de la tombe – parce je n'en suis pas très loin, M. le Président – j'entendrais encore parler de l'affaire Conus dans ce canton? A un certain moment, ne pourrait-on pas y mettre un terme? Trouver une solution? Il est vrai, il est absolument vrai que des juges, des avocats ne veulent plus s'occuper de ce dossier. Ils ne veulent absolument plus s'en occuper. Ils ont été tellement mis à terre...

Le Président. M. le Député, nous sommes à la limite d'être dans le sujet. Je vous prierais donc d'en arriver à la conclusion.

Duc Louis (ACG/MLB, BR). Je m'excuse. Merci, M. le Président. C'est parce qu'il y avait cette opportunité de la présence du président du Conseil de la magistrature que j'ai posé cette question. Je trouve qu'il faut en finir à un certain moment. Merci.

La Rapporteuse. Je remercie tous les groupes qui se sont exprimés et qui ont accordé également la confiance au Conseil de la magistrature et relevé le bon travail de la justice. Par rapport à la question de M. Louis Duc, je passe la parole à M. Hayoz, président du Conseil de la magistrature.

Hayoz Josef, président du Conseil de la magistrature. Je suis très content et très honoré de pouvoir m'exprimer dans cette haute maison, maison honorable. J'aimerais dédier ma présence à mon grand-père qui s'appelait aussi Josef Hayoz et qui était, le 27 décembre 1961, assis sur le trône du président actuel en qualité de président doyen d'âge. Il avait inauguré la nouvelle législature et avait soulevé le grand problème de la législature de l'époque, et c'était l'Hôpital cantonal. (*rires*). Donc, les problèmes n'ont guère changé depuis lors. Je présume que vous avez tous lu le rapport de 300 pages. Vous ne

devez, malheureusement, pas l'accepter, mais seulement en prendre acte. Je ne comprends pas très bien pourquoi, mais c'est comme ça.

Was die Frage des Grossrates Schneuwly anbelangt: Die Behandlung und die Ausbildung der Beisitzer haben wir mehrmals miteinander besprochen. Wir hoffen, dass wir eine Lösung finden können.

Le Conseil de la magistrature n'est pas un tribunal, n'est pas une instance de recours, donc nous ne pouvons rien faire concernant la personne que M. Duc a mentionnée.

Je vous remercie de votre attention

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

Projet de décret N° 61 relatif aux naturalisations¹

Rapporteur: **Gilles Schorderet** (UDC/SVP, SC).

Commissaire: **Marie Garnier, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts.**

Entrée en matière

Le Rapporteur. La Commission des naturalisations s'est réunie à dix reprises pour étudier le présent projet de décret. Après examen de 138 dossiers et auditions des personnes concernées, la Commission a donné un préavis positif pour 116 dossiers; et 22 dossiers ont été recalés pour diverses raisons.

Si, comme je l'espère, vous acceptez ce projet de décret, c'est 203 personnes qui auraient dû obtenir le droit de cité fribourgeois et la nationalité helvétique. Je dis bien «auraient dû», car, le 11 juin dernier, le Service des naturalisations a informé la Commission que l'un des requérants à la nationalité suisse, le numéro 76 du projet de décret, avait fait de fausses déclarations. La Commission vous demande donc de retirer le numéro 76 du décret. Je serai un peu plus précis à la lecture des articles.

Toutes les autres personnes figurant dans le projet de décret qui vous est présenté remplissent les conditions légales, tant fédérales que cantonales.

C'est à l'unanimité de ses membres que la Commission des naturalisations vous recommande d'entrer en matière sur le projet de décret qui vous est soumis et de l'accepter avec la modification annoncée.

La Commissaire. Au nom du Conseil d'Etat, je me rallie à la proposition de la Commission et je vous propose d'entrer en matière pour accueillir ces nouveaux citoyens.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

¹ Message pp. 843ss.

Lecture des articles

ART. 1

Le Rapporteur. A l'art. 1, comme annoncé, la Commission des naturalisations vous demande de retirer le numéro 76 du décret. En effet, M. X* avait déclaré être veuf en signant le questionnaire final de son dossier. En outre, il a été appelé à signer une confirmation des données d'état civil devant l'officier du service, le 28 mai 2013. Il a encore une fois déclaré qu'il était veuf. L'Office de l'état civil du district du Lac a informé le Service des naturalisations que le requérant avait contracté mariage au Kosovo, le 14 mai 2013. Dès lors, les conditions pour la naturalisation ne sont pas remplies et la Commission vous demande de ne pas accorder le droit de cité fribourgeois et la nationalité suisse à M. X*.

- > Modifié selon proposition de la Commission.

ART. 2

Le Rapporteur. A l'art. 2, une Genevoise demande le droit de cité fribourgeois; préavis positif de la Commission.

- > Adopté.

ART. 3

- > Adopté.

ART. 4, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Adoptés.

La lecture des articles étant terminée, il est passé au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 82 voix contre 1. Il y a 3 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Baechler (GR, PS/SP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Clément (FV, PS/SP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johnner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher

(BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Pillier B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 82.*

A voté non:

Piller A. (SE, UDC/SVP). *Total: 1.*

Se sont abstenus:

Chassot (SC, ACG/MLB), Gander (FV, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 3.*

Motion d'ordre Emanuel Waeber/Gilles Schorderet/Werner Zürcher/Roger Schuwey/Sébastien Frossard (demande de traitement du projet de décret N° 56 en catégorie I)

Dépôt

Le Président. Nous sommes saisis d'une motion d'ordre déposée par MM. les Députés Gilles Schorderet, Emanuel Waeber, Werner Zürcher, Roger Schuwey et Sébastien Frossard portant sur le traitement du projet de décret N° 56 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement additionnel pour les études et les travaux de la traversée de Jaun en catégorie I et non en catégorie II, comme le mentionne le programme. «S'agissant d'un crédit d'engagement d'un montant de 21,9 millions» les auteurs estiment «que cet engagement financier est important» et proposent «le débat au Grand Conseil en catégorie I».

Prise en considération

Waeber Emanuel (UDC/SVP, SE). Comme le président du Grand Conseil l'a mentionné, pour des raisons, d'une part, de transparence, mais, d'autre part, aussi pour des raisons de good governance, comme il s'agit d'un montant de presque 22 millions de francs, nous vous proposons de changer la catégorie II en la catégorie I, pour avoir vraiment aussi un débat sur le sujet de ce projet de décret.

Je vous remercie pour le soutien de cette motion d'ordre.

- > Au vote, la prise en considération de cette motion d'ordre est acceptée par 80 voix contre 4. Il y a 2 abstentions.
- > La catégorisation est modifiée pour la séance du jeudi 20 juin 2013.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Baechler (GR, PS/SP), Bapst (SE,

PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghenti Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johnner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 80.*

Ont voté non:

Corminbœuf (BR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP). *Total: 4.*

Se sont abstenus:

Brodard C. (SC, PLR/FDP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 2.*

Projet de décret N° 52 portant dépôt d'une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale (interruption immédiate des négociations avec l'Union européenne au sujet d'un accord de libre-échange dans le secteur agroalimentaire [ALEA])¹

Rapporteur: **Ruedi Schläfli** (SC, UDC/SVP).

Commissaire: **Marie Garnier, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts.**

Entrée en matière

Le Rapporteur. Ce présent décret vous a déjà été soumis comme initiative cantonale au mois d'octobre 2012 et a été accepté par ce même Grand Conseil. Je ne vous referai donc pas le débat, mais je vous rendrai quand même attentifs au fait que le secteur agroalimentaire ne passe pas ses heures les plus glorieuses aux niveaux européen et mondial. Les médias

nous relatent quasiment quotidiennement des fraudes, que ce soit le scandale de la viande de cheval, des huiles d'olive, la falsification des rapports d'analyses microbiologiques sur la viande de volaille, les fruits et les légumes produits dans des conditions peu recommandables et j'en passe. Je ne pense pas qu'une matinée suffirait pour énumérer toutes ces fraudes. Vous connaissez certainement tous les conditions de production de notre pays dans le secteur agroalimentaire, un des plus rigoureux et des plus respectueux de l'environnement au monde. Le consommateur doit-il toujours être pris en otage entre négociants et gros distributeurs? Pouvons-nous encore consommer sans avoir de la crainte? De nouveaux accords sont en passe d'être signés, je pense ici particulièrement avec la Chine. La production agricole en Suisse est à plus de 90% familiale; combattre ces accords c'est aussi défendre les intérêts de tous ces gens qui, au quotidien, travaillent pour remplir votre assiette et la rendre plus équitable. Le dépôt du présent décret serait un signal fort. Quand on est fier de ses produits il faut le montrer, même hors de ses frontières. Un message dans ce sens doit être envoyé au Parlement fédéral.

La Commissaire. Vous avez soutenu la motion de MM. les Députés Fritz Glauser et Pierre-André Page le 10 octobre dernier. Celle-ci correspond à la volonté exprimée par le Grand Conseil sur ce sujet. Je vous invite donc à entrer en matière.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Je vous présente d'abord mes centres d'intérêts: je suis agriculteur et donc producteur de denrées alimentaires. Un accord de libre-échange agricole entraînerait une perte d'autonomie concernant le choix et la manière de se nourrir. Nous pouvons constater actuellement que les règles limitent déjà la possibilité d'empêcher l'importation de produits dont l'impact est négatif pour l'écologie; pensez par exemple à l'huile de palme. Un accord de libre-échange, que ce soit avec l'Union européenne ou avec la Chine, ne permettrait pas de vérifier les modes de production dont les règles sont souvent bien moins contraignantes que celles imposées aux producteurs suisses. Le contexte économique suisse, les coûts de la main d'œuvre et le prix élevé des agents de production ne permettront jamais à nos produits de rivaliser avec l'alimentation importée. Il est incohérent d'importer des produits dont le mode de production est interdit en Suisse afin de protéger les animaux, les consommateurs ou la nature. Un accord de libre-échange rendrait notre agriculture encore plus dépendante des aides de la Confédération. Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique approuvera donc ce décret.

Glauser Fritz (PLR/FDP, GL). Pour commencer, je déclare mes liens d'intérêts: je suis président des paysans fribourgeois, des céréaliers suisses, vice-président de l'Union suisse des paysans et agriculteur exploitant à Châtonnaye. Le présent projet de décret découle de l'acceptation de la motion Glauser et Page. L'ouverture des marchés agroalimentaires est toujours un objectif de la politique agricole de la Berne fédérale. Le libre-échange entre la Suisse et l'Union européenne n'est pas mis, par les Européens, en haut de la liste dans les discussions en cours entre Bruxelles et notre pays. Mais une ouverture des frontières et des marchés des denrées alimentaires reste un objectif de concession de toutes les

¹ Message pp. 763ss.

négociations. Dans ce contexte, je vous rappelle que de multiples négociations au sujet d'accords bilatéraux sont en route. La communication de leurs conséquences n'est pas toujours claire et nous inquiète, nous, les agriculteurs, notamment l'accord en préparation avec la Chine. Est-ce que vous voulez ouvrir les frontières aux marchandises alimentaires chinoises, connaissant pleinement tous les scandales alimentaires, environnementaux et sur les conditions de travail rapportées de ce pays? Vous aurez noté au passage que le Conseil fédéral nous propose en contrepartie des exportations de nos produits suisses de haute qualité et de proximité.

Pour revenir sur la position des parlementaires fédéraux au sujet du libre-échange entre l'Union européenne et la Suisse, la seule intervention acceptée est la suspension du dossier tant que celui de l'OMC ne bouge pas. C'est justement là, notre souci. Avec le nouveau directeur de l'OMC, le Brésilien Roberto Azevedo, les spécialistes s'attendent à un miniaccord l'hiver prochain, avec, pour objectifs probables, l'abandon de la loi chocolatière, une pression supplémentaire sur les taxes douanières et un redémarrage des discussions avec l'Union européenne au sujet du libre-échange dans l'agriculture.

Les conséquences d'un tel accord étaient décrites en détail lors du débat sur la motion, en particulier le risque d'une grande perte économique pour les agriculteurs, avec une diminution de leurs revenus de 50%, mais aussi une perte pour les partenaires en amont et en aval de la filière de transformation agroalimentaires, et ce, sans profit significatif pour les consommateurs. L'affaire du Cassis de Dijon nous a aujourd'hui bien démontré que nous avons raison de nous inquiéter. C'est un véritable miroir aux alouettes.

Avec ces considérations, le groupe libéral-radical et moi-même vous prions d'entrer en matière et d'accepter ce projet de décret dans sa version bis.

Bertschi Jean (*UDC/SVP, GL*). Mes centres d'intérêts: je suis agriculteur, producteur de viande bovine et de grandes cultures dans la Glâne. Le groupe de l'Union démocratique du centre a étudié attentivement la motion parlementaire déposée par les députés Fritz Glauser et Pierre-André Page et concernant l'interruption immédiate des négociations avec l'Union européenne au sujet d'un accord de libre-échange dans le secteur agroalimentaire. Pour garantir des produits de qualité aux consommateurs et pour maintenir des conditions de production de notre agriculture dignes de production durable et de proximité, le groupe de l'Union démocratique du centre, à l'unanimité, vous propose d'accepter ce décret.

Duc Louis (*ACG/MLB, BR*). Vous n'êtes pas sans savoir que le groupe Alliance centre-gauche compte parmi ses membres un seul agriculteur. Donc, il m'a été assez difficile de plaider et de faire passer le projet. Mais j'ai quand même des gens qui appuient finalement le monde des agriculteurs. On pourrait en discuter des semaines, des mois, des années; le monde d'aujourd'hui est un monde qui est totalement à rebours. On fait venir des produits du Brésil – je ne veux pas recommencer mon discours – et l'autre jour, je voyais des haricots du Kenya; et vous avez à l'heure actuelle des abricots qui viennent d'on ne sait où. Je répète: pauvres consommateurs. En tout

cas, pour ma part et avec ceux qui soutiendront ce décret, je vous dis: «Faites un choix spécial sur les étalages; réclamez le produit suisse, le produit de qualité où les contraintes des paysans ne sont pas affichées.» Mais je vous garantis que les agriculteurs dans ce canton, aujourd'hui, ne sont de loin pas assez soutenus.

Berset Solange (*PS/SP, SC*). Ce décret N° 52 portant le dépôt d'une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale pour une interruption immédiate des négociations avec l'Union européenne au sujet des accords sur le libre-échange pour l'agriculture a été discuté et analysé avec attention, quand bien même le groupe socialiste n'avait pas été favorable à la motion lorsque celle-ci avait été discutée dans cette enceinte en février 2012.

Le groupe socialiste a aussi des craintes pour l'avenir de notre agriculture. Il soutient d'ailleurs ce domaine de manière régulière dans ce Parlement, lorsqu'il s'agit de permettre à nos agricultrices et à nos agriculteurs de leur assurer des conditions acceptables dans la pratique de leurs activités. Le groupe socialiste soutient et veut une agriculture de proximité dans une très large mesure, une agriculture de proximité qui réponde aux besoins des consommatrices et des consommateurs. Il relève à ce jour que la volonté des agriculteurs n'est peut-être pas suffisamment affirmée pour aller tout à fait dans ce sens et qu'il serait nécessaire de développer encore plus les accès directs aux produits de l'agriculture pour les consommatrices et les consommateurs. Ceci étant, le groupe socialiste ne comprend pas la volonté des auteurs de l'initiative d'interrompre immédiatement les négociations avec l'Union européenne au sujet de l'accord de libre-échange dans le secteur agroalimentaire. Interrompre immédiatement toute négociation, alors que certains secteurs, notamment ceux du fromage et d'autres produits laitiers, profitent largement des accords signés afin d'écouler une bonne partie des marchandises. Où en serait ce marché si des accords n'avaient pas été signés avec l'Union européenne? Je n'ai pas la réponse. On veut interrompre des négociations avec l'Union européenne, alors qu'en parallèle – on a pu le lire dans la presse –, des accords ont été ouverts avec la Chine. Et cela a déjà été relevé: lorsque l'on sait dans quelles conditions sont produites certaines marchandises en Chine et que cette dernière ose affirmer haut et fort que les mesures d'hygiène dans nos laboratoires suisses ne sont pas suffisantes, ça nous interpelle quand même profondément. Ce qui s'est passé, notamment dans ce qui a été appelé l'affaire des lasagnes ou dans d'autres tromperies sur des marchandises, est particulièrement scandaleux. Mais il ne faut pas oublier que ces dérives sont dues uniquement, je le dis, à une course effrénée à plus de gains, plus de profits recherchés par tous les moyens, en faisant fi des règles ou contrats pourtant mis en place. Et, plus grave encore, sans aucun minimum de déontologie. Ce n'est pas un arrêt des discussions avec l'Union européenne, Mesdames et Messieurs, qui va faire cesser ces tromperies malhonnêtes dont tous les consommateurs sont victimes.

Une chose nous interpelle aussi: aujourd'hui, personne n'a pu répondre aux répercussions qui seraient générées sur l'économie agricole fribourgeoise et suisse en cas d'interruption

immédiate de ces négociations. Interrompre, alors que, dans la commission, on nous a informés que les cantons n'étaient pas unis derrière cette initiative; il faut savoir que seuls deux cantons, Vaud et Jura, ont agi à ce jour. J'invite mes amis et nos amis agriculteurs à, peut-être, convaincre tous les agriculteurs de Suisse à se mettre derrière cette demande. Ce serait peut-être plus facile.

Je voulais terminer en disant qu'autour de cette proposition, nous ne voyons pas ce que cette initiative va apporter, car ce n'est pas de nos compétences de décider dans ce domaine. Le groupe socialiste aurait pu se rallier à une suspension des négociations, jusqu'au moment où, effectivement, des informations plus complètes sur les accords envisagés auraient pu être données. Mais il ne peut accepter une interruption.

Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste entre en matière sur le décret pour respecter la volonté du Grand Conseil lors du vote de la motion, mais va refuser ce décret qui risque de pénaliser le commerce de certains autres produits.

Le Rapporteur. Je remercie les intervenants pour leurs propos pertinents. Je constate que l'agriculture suisse et fribourgeoise en particulier a beaucoup d'amis et une grande sympathie dans ce Parlement. Je vous en remercie.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ART. 1

Le Rapporteur. L'art. 1 est modifié selon le projet bis (modification d'ordre rédactionnel): «Le Conseil fédéral est invité...»

La Commissaire. Effectivement, les trois mots «à cet effet» ont été tracés en commission. Pas d'autre commentaire.

- > Modifié selon projet bis.

ART. 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Adoptés.
- > La lecture des articles étant terminée, il est passé au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, tel qu'il ressort des délibérations (modification d'ordre rédactionnel), par 65 voix contre 22. Il y a 5 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Castilla R. (GR, PLR/FDP), Clément (FV, PS/SP), Colomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Weck

(FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johnner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rapporteur (.), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Rodriguez (BR, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalman-Bolz (LA, UDC/SVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 65.

Ont voté non:

Berset (SC, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Brodard V. (GL, PS/SP), Burgenner Woeffray (FV, PS/SP), Chassot (SC, ACG/MLB), Emonet (VE, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghenti Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller B. (SC, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schafer (SE, ACG/MLB), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Wassmer (SC, PS/SP). Total: 22.

Se sont abstenus:

Baechler (GR, PS/SP), Castilla D. (GR, PLR/FDP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP). Total: 5.

—

Rapport N° 60

sur la création de la société anonyme blueFACTORY Fribourg-Freiburg SA en vue de l'installation d'un parc technologique sur l'ancien site de la brasserie du Cardinal, à Fribourg¹

Discussion

Schoenenweid André (PDC/CVP, FV). Avec ce rapport N° 60, une nouvelle étape est franchie. La création de la société anonyme blueFACTORY Fribourg-Freiburg est essentielle au développement du quartier d'innovation. Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique est très satisfait et félicite le Gouvernement cantonal et son directeur de l'économie, M. Beat Vonlanthen, pour la mise en place de la structure opérationnelle actuelle; celle-ci permettra autant de mener de front la structure juridique à mettre en place que la recherche des collaborations indispensables à la venue d'institutions tant publiques que privées.

¹ Rapport pp. 890ss.

L'année 2013 est un excellent millésime: le projet architectural est connu, avec son intégration urbanistique réussie dans la ville; le succès des négociations avec l'EPFL et portant sur un projet Smart Living Lab (SLL) prometteur et d'avenir, ainsi que sur ses multiples chaires communes entre l'EPFL, l'Université et les écoles d'ingénieurs; la concrétisation des projets portés par l'Université de Fribourg dans les domaines de la santé humaine; l'intégration des structures Fri Up et d'autres partenaires privés se réalisent aussi sur le site blueFACTORY. Avec l'arrivée de l'EPFL – une très belle réussite –, notre quartier de l'innovation peut aussi se positionner pour intégrer le Parc suisse de l'innovation, lequel se dessine dans un proche horizon.

Il faut le rappeler: la concurrence suisse entre les sites d'innovation est très forte. Dès lors, Fribourg et blueFACTORY doivent travailler dur pour se démarquer durablement. Le site demandera certainement encore, selon l'échéancier, cinq à dix ans pour trouver l'ensemble de son rayonnement et de son déploiement tant économiques qu'académiques. Patience, rigueur, travail, engagement, voilà des principes à cultiver pour réussir, pour développer ce site blueFACTORY. Innover ne vient pas tout seul. Il faudra créer un état d'esprit libre pour innover et créer des produits de demain, afin de réussir le développement économique si attendu pour le canton de Fribourg.

Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique sera aussi attentif aux grands investissements nécessaires pour faire décoller ce site d'innovation. Pour mémoire, le Valais met 350 millions de francs dans son campus EPFL Valais Wallis. Le groupe sera aussi attentif à la collaboration nécessaire entre ville et Etat pour que les objectifs soient cohérents et, surtout, identiques. Le groupe soutient le contenu et la forme proposés de la société anonyme et également le principe du conseil consultatif formé de personnalités ayant une renommée économique et académique de grand niveau et, surtout, bénéficiant de contacts internationaux.

Avec nos félicitations, continuez dans cette direction, le cap est bon.

Losey Michel (UDC/SVP, BR). Je remercie également le Conseil d'Etat de nous avoir fourni le rapport sur la création de la société anonyme blueFACTORY Fribourg-Freiburg SA. Il est clair que cette société va apporter des emplois à haute valeur ajoutée et nous nous en réjouissons. Le groupe de l'Union démocratique du centre salue la mise en place de cette structure juridique. En effet, les atouts de la SA sont clairement mentionnés dans ce rapport et permettront d'ouvrir le capital-actions pour mettre en place ce partenariat privé-public indispensable pour la concrétisation de projets d'envergure, avec des investissements conséquents. L'apport en nature de la part de chaque propriétaire dans la SA est certes une bonne solution et permettra d'obtenir des lignes de crédit, mais est-ce que cela suffira? Il faut pouvoir présenter, de la part de blueFACTORY SA, des garanties de loyer pour assurer la couverture des prêts et leur remboursement. Je crois savoir que l'important contrat signé avec l'EPFL est assigné de conditions particulières, notamment celle de la gratuité des locaux à disposition ou celle d'une mise à disposition à

des conditions très favorables. Quid du business plan? Comment blueFACTORY SA va convaincre les bailleurs de fonds de libérer des capitaux conséquents pour la mise en place de ces nouveaux locaux nécessaires notamment à Smart Living Lab et dont les investissements nécessaires sont estimés à plus de 50 millions? Vous savez, comme moi, que la vérité des chiffres est têtue et que les implantations actuelles de sociétés proviennent essentiellement de start-up. Celles-ci n'apporteront certainement pas un rendement locatif conséquent pour dégager des capitaux suffisants, pour assumer justement ces investissements importants pour demain. Pouvez-vous, M. le Commissaire du Gouvernement, nous fournir de plus amples informations sur ce sujet-là?

Suter Olivier (ACG/MLB, SC). Au nom du groupe Alliance centre-gauche, nous remercions le Conseil d'Etat de nous avoir transmis un rapport sur blueFACTORY. Nous remercions également le Conseiller d'Etat en charge du dossier, ses Services et, en particulier, le directeur de la Promotion économique pour le travail considérable qu'ils ont abattu pour mettre sur orbite un projet de cette envergure, ceci dans un temps très court, en termes politiques s'entend. Nous associons à nos remerciements la Ville de Fribourg, partenaire du projet.

L'enthousiasme du groupe Alliance centre-gauche pour ce projet est immense, à la mesure de la situation des terrains, unique en Suisse, sur lesquels il doit voir le jour: en plein centre de la capitale cantonale, en plein centre, ou, peu s'en faut, de la Suisse et de l'Europe. Notre enthousiasme est aussi à la mesure de l'opportunité de concevoir et de développer un projet visionnaire, un de ces projets, Mesdames et Messieurs, comme il n'en existe pas plus d'un ou de deux par siècle dans notre canton. La blueFACTORY est comparable à l'industrialisation du plateau de Pérolles, à la fondation de l'Université à la fin du 19^e siècle ou à l'électrification de notre canton il y a une centaine d'années. Les projets de ce type, il s'agit de les soigner et de se montrer ambitieux à leur égard. En termes d'ambition, nous souscrivons pleinement au concept zéro carbone choisi pour l'enveloppe du site. Il présente un caractère unique en Suisse et est à même d'offrir une visibilité particulière au projet. Nous nous réjouissons aussi de la qualité des plates-formes proposées pour l'instant, mais regrettons leur petit nombre et le peu de volonté manifestée pour l'instant pour en attirer ou en imaginer d'autres. Avant même que le projet n'ait commencé, on a l'impression, en lisant le rapport, qu'il est déjà terminé.

Dans les éléments positifs, nous saluons encore la collaboration engagée avec l'EPFL, mais nous vous mettons aussi en garde contre elle. Même si des institutions fribourgeoises sont appelées à collaborer avec l'école vaudoise, notre canton – cela a été dit lors de la présentation réservée aux députés le 8 juin – sera au mieux un satellite de l'un des grands centres d'innovation nationaux que seront Lausanne, Zurich et Bâle. Pendant ce temps, l'EPFL agrandira son territoire et se servira, après le Valais et Neuchâtel, dans les caisses d'un troisième canton romand pour financer une partie de ses activités et augmenter sa visibilité.

blueFACTORY doit être un centre d'innovation, nous dit-on. A part l'option zéro carbone qui ne concerne que l'enveloppe, on ne parvient pas, au niveau des contenus, à savoir en quoi le site pourrait se distinguer des multiples autres parcs technologiques et permettre à Fribourg de rayonner dans notre pays et à l'étranger. Le Conseiller d'Etat, il y a peu, parlait encore de blueFACTORY comme d'un parc technologique d'envergure nationale; il semble s'être résolu, aujourd'hui, à être plus petit. Normal, me direz-vous: Fribourg est petit. Mais quand on est petit, si l'on veut exister – et blueFACTORY aurait les moyens d'exister à l'échelle nationale –, il faut être plus malin, il faut être différent, il faut travailler un peu ou beaucoup plus. Autrement, on reste simplement petit.

Le groupe Alliance centre-gauche remarque que l'on ne parvient pas à saisir une ligne claire en matière d'innovation. Les contraintes imposées aux utilisateurs par la charte sont excessivement réduites et floues. Les utilisateurs doivent, je cite, répondre au minimum à l'un des critères suivants: projet scientifique ou technologique innovant; projet lié à la création et à l'innovation; projet lié au développement durable ou à la préservation de l'environnement.

C'est maigre. Peut-on, par exemple, se vanter de l'option zéro carbone choisie pour l'enveloppe et ne pas imposer, comme contrainte, que les projets accueillis sur le site soient garants du développement durable? Cela paraît être une contradiction de ne pas le demander.

Dans le rapport qui nous est présenté, on peut lire encore, à propos des objectifs du site, que la charte, je cite à nouveau, «suggère également de manière non contraignante un certain nombre de fonctions qui devraient être remplies par le site dans la mesure du possible». Fin de citation. Difficile d'être plus vague.

En termes de contenu encore, on s'étonne que rien ne nous soit dit sur les contenus sociaux et artistiques qui, pourtant combinés avec les aspects technologiques, pourraient apporter une identité particulière au site. Les Médicis, grands seigneurs de Florence au 16^e siècle, avaient à cœur d'inviter à leur cour et pour imaginer le monde de demain des scientifiques, des artistes et des philosophes. On pourrait s'inspirer de leur modèle à Fribourg. Parenthèse fermée.

Quand on s'embarque dans un projet innovant, il faut être innovant soi-même. Il faut se mettre des contraintes et il faut inventer. Or, toute la démarche actuelle est d'une banalité terrible, du comité de pilotage à la création d'une SA. Un exemple résume, à mon sens, cette banalité: le clip de présentation du projet blueFACTORY est incroyablement quelconque. Ceux qui l'ont vu le 8 juin me comprendront, je pense. Ce clip est une suite d'images et de textes sans relief et sans surprise, textes par ailleurs uniquement en anglais, le tout soutenu par une musique techno qui se veut branchée, mais qui est surtout dérangeante. Outre sa banalité, ce clip est malheureusement, pour moi, révélateur d'un autre niveau de latitude qui préside à la destinée du site: sa réalisation a été confiée à des chômeurs. Je n'ai rien contre les chômeurs, rassurez-vous, mais pourquoi, pour l'un des projets annoncés comme l'un des phares de notre canton au 21^e siècle, ne lance-

t-on pas un concours auprès d'une ou de plusieurs agences de publicité capables d'apporter, dans la présentation du projet déjà, le caractère innovant que l'on veut conférer au site?

L'innovation doit être au centre de toute la démarche de blueFACTORY. On doit en permanence et pour tout rechercher l'exceptionnel et l'unique qui, seuls, permettront à Fribourg d'occuper une position particulière. Il y aurait beaucoup à dire encore sur ce dossier, sur l'absence de crédit d'étude demandé au Grand Conseil, sur le manque d'informations qui entoure les sources de financement destinées à soutenir l'installation de l'EPFL, sur les incompréhensions manifestes qui entourent les volets social, culturel et artistique. Mais je vais m'arrêter là.

A travers mes propos, vous l'aurez compris et malgré l'enthousiasme manifeste pour blueFACTORY, le groupe Alliance centre-gauche ne peut que s'opposer à ce qui nous est présenté pour l'instant.

Le groupe Alliance centre-gauche s'oppose également à la démarche du Conseil d'Etat qui évince le Grand Conseil de ce dossier. Mesdames et Messieurs les Députés, chers et chères collègues, demain, nous allons voter sur un énième contournement de localité, celui de Jaun, cette fois. A ce sujet, le Conseil d'Etat nous consulte, mais, pour l'un des projets les plus importants du siècle, il nous ignore. Demain, pour le contournement de Jaun, nous serons appelés à nous prononcer sur un crédit de plus de 20 millions de francs, mais, pour blueFACTORY, il n'y a aucun budget présenté, aucun crédit demandé, ceci par le tour de passe-passe de la SA, laquelle laisse grande ouverte la porte des compromissions au seul nom de la rentabilité. Ne nous a-t-on pas dit en effet, lors d'une séance de travail réunissant les lauréats du concours d'idées lancé par les autorités en 2011, que la SA avait pour vocation de louer des espaces? Point final.

Le rapport qui nous est soumis nous laisse entendre que la SA a à faire à plus que cela, mais, dans l'état, nous ne pouvons courir le risque de voir ce beau projet...

Le Président. Merci, M. le Député, d'en arriver à la conclusion.

Suter Olivier (ACG/MLB, SC). En conséquence, et même s'il n'est censé que prendre acte de ce rapport, le groupe Alliance centre-gauche demande au Conseil d'Etat, en conservant les éléments positifs, de retravailler son projet, cela de manière à en faire un projet visionnaire et unique, de préciser la ligne innovante et les contraintes de l'ensemble du site qui lui sont liées, de préciser la ligne innovante des secteurs technologique, social, culturel et artistique, d'étudier sérieusement la piste pluridisciplinaire et transdisciplinaire qui pourrait constituer une particularité du site. Le groupe Alliance centre-gauche demande encore au Conseil d'Etat de lui présenter un modèle de fonctionnement en termes de personnel, en termes d'experts, lequel garantirait que les buts de blueFACTORY puissent être atteints.

Le groupe Alliance centre-gauche demande aussi...

Le Président. Merci M. le Député. Je passe la parole à M. le Député Xavier Ganioz.

Ganioz Xavier (PS/SP, FV). M. le Président, ayant contrôlé mon intervention à trois minutes et trente secondes, je cède volontiers quelques secondes encore à mon collègue Suter pour qu'il puisse poursuivre son intervention.

Le Président. Non.

Ganioz Xavier (PS/SP, FV). Dans ce cas, je prends directement la parole.

Le rapport présentant la constitution de la SA blueFACTORY déçoit. Je me fais, à ce titre, le relais de très nombreux habitants de la ville Fribourg qui craignent de voir leur espoir déçu. Quel espoir? L'espoir de voir se créer un nouveau quartier vivant au centre-ville, l'espoir de pouvoir profiter d'un nouvel espace de rencontres et d'échanges, l'espoir, enfin, de pouvoir tourner la page avec dignité après la fin traumatisante de notre brasserie du Cardinal. Nous avons, nous, députés, nous, l'Etat, la ville de Fribourg, la tâche et la mission de répondre à cet espoir, à ces attentes. Or, le rapport N° 60 ne va pas dans ce sens. Des critiques diverses ont déjà été et seront encore soulignées ce matin, mais permettez que je m'arrête sur deux aspects en particulier.

La constitution de la société anonyme pose question. Dans les statuts, ainsi que dans la convention présentée, la possibilité est ouverte, dans les trois ans, d'accepter de nouveaux partenaires en actionnariat. Aujourd'hui, la SA est présentée comme totalement pilotée par les fondateurs que sont la Ville et l'Etat, ce qui garantit un contrôle public de la société. Mais, pour demain, plus rien n'est garanti. La privatisation annoncée de l'actionnariat peut préfigurer une perte de contrôle pour notre population. Si l'on pousse à l'extrême ce scénario de privatisation par étapes, il est même envisageable que la société puisse être vendue et laissée en mains privées à terme. Il y a certes une clause protectrice dans la convention, mais rien, formellement, ne l'interdit, ce qui est inquiétant. Le pilotage de la SA, en fonction de ces enjeux, est capital et, là encore, le bât blesse lorsque l'on examine la constitution du premier conseil d'administration tel qu'il est imaginé. Celui-ci sera composé de cinq personnes représentant la Ville, l'Etat, avec une présidence chapeautant le tout. Mais de quelle présidence parlons-nous? Quelle garantie d'impartialité est donnée? En cas de divergences entre les fondateurs, quelle assurance de neutralité est apportée? En cas de velléité abusive des partenaires privés, quelle autorité sera confiée à cette présidence? Nous n'avons pas de réponse, ce qui n'est pas satisfaisant.

C'est le projet d'aménagement lui-même qui ne convainc pas. Dans sa présentation, le projet envisage un endroit sans vie, fait de façades hautes, organisant des cours intérieures qui semblent étroites et privées de l'accès au soleil. A cela s'ajoute l'irrépressible impression que l'espace est érigé en île, consacrant une sorte de quartier interdit. Or, les habitants de Fribourg désirent que cet espace devienne un quartier de la ville et pas uniquement un quartier dans la ville. Cette impression de non-intégration dans l'espace citoyen est tenace et fait dire

à beaucoup que le projet, urbanistiquement parlant, est faux. Un jury a pourtant examiné les propositions, allez-vous me dire. C'est vrai, mais là, une nouvelle fois, le bât blesse. Selon mes informations, dans le jury constitué, les spécialistes étaient en minorité, deux architectes de renom n'étaient pas présents, alors que leur expertise était capitale. A l'évidence, on ne peut pas accoucher d'un projet idéal si toutes les compétences ne sont pas réunies.

En conclusion, même si l'on nous présente aujourd'hui un rapport pour lequel nous ne pouvons que prendre acte, il ressort de son examen qu'il y a encore beaucoup à faire, voire même à refaire.

Burgener Woeffray Andrea (PS/SP, SC). Ich lege meine Interessenbindung in diesem Dossier offen: Ich bin zuerst einmal Bewohnerin und Nutzerin dieser Stadt. Ich bin Mitglied des Generalrates, der bei Abstimmung über die Gründung der Aktiengesellschaft zu befinden hat.

Die Sozialdemokratische Fraktion der Stadt Freiburg tut sich schwer mit dem derzeitigen Stand des Projektes und ich möchte die Gelegenheit nutzen, Sie, sehr geehrter Herr Staatsrat aber auch Sie, liebe Kolleginnen und Kollegen, davon in Kenntnis zu setzen.

Die Grundidee eines Technologieparks ist unbestritten. Sie ist gut. Die Ambition, die dahinter steht, ist es auch. Ob der Technologiepark, wie im Bericht festgehalten, dem ganzen Kanton neue Impulse geben wird und sich als «Innovationszentrum von nationaler Bedeutung» – ich zitiere aus dem Bericht – entwickeln wird, kann derzeit wohl noch nicht ganz abgeschätzt werden. Sicher aber ist, dass das vorliegende Projekt nicht den Erwartungen vieler Stadtbewohnerinnen und -bewohner entspricht. So ist es eine Chance, dass der Entscheid des Generalrates der Stadt über die Gründung einer Aktiengesellschaft auf den Herbst vertagt werden soll, wenn dann dieses Traktandum am nächsten Montag von der Traktandenliste gestrichen wird. Viele Punkte, so das Anliegen, müssen noch abgeändert werden respektive optimiert werden, damit diesem Vorhaben schliesslich zugestimmt werden kann. Ich gehe auf einige dieser Punkte ein.

Erstens, das Ergebnis des Städtebauwettbewerbes. Es ist schlichtweg enttäuschend. Der Gebäudekomplex ist ein in sich geschlossener Komplex, der sich deshalb nur unbefriedigend in das angrenzende Quartier einordnet. Das Projekt kommt sehr kalt und technokratisch daher und kann allenfalls vielleicht noch durch architektonische Anpassungen verbessert werden.

Zweitens lässt auch die Rechtsform noch Fragen offen. Kollege Ganioz ist bereits darauf eingegangen.

Drittens, die Nutzung des Areals. Hier ist wohl der grösste Handlungsbedarf. Es kann nicht sein, dass ein solches Projekt, das am zentralsten Ort der Stadt zu stehen kommt, die Bevölkerung in weiten Teilen aussen vor lässt. Dann kann ein solcher Technologiepark auch gleich irgendwo im Grünen entstehen. Innovativ an diesem Projekt könnte sein, dass es einerseits eben innovative Angebote enthält, die andererseits für die Bewohner und Bewohnerinnen auch offen bleiben. Im

Nutzungsleitbild ist dieses Spannungsverhältnis nicht gelöst. Im Gegenteil. Es gibt keine Gewichtung zwischen den Nutzern und geht zumindest derzeit ungenügend auf eine gute Durchmischung mit kulturellen und sozialen Angeboten ein.

Viertens sind die Bemühungen um den sozialen Zusammenhalt zwischen allen Gruppen der Bevölkerungen dieser Stadt nicht erkennbar und das bei einem Projekt, das mitten in der Stadt entstehen soll. Es fehlen Ansätze, die erkennen lassen, wie sich Menschen dort begegnen und austauschen können und wie sie von den Angeboten, die im Technologiepark entstehen sollen, auch profitieren können.

Und abschliessend, sehr geehrter Herr Staatsrat: Versichern Sie uns doch, dass auf diesem Standort auch wirklich der erste CO₂-neutrale Standort der Schweiz entstehen soll.

«Gut Ding will Weile haben», sagt ein Sprichwort. Auf Bluefactory soll es zutreffen.

Wassmer Andréa (PS/SP, SC). J'ai pris connaissance avec beaucoup d'intérêt du rapport sur la création de la société anonyme blueFACTORY. Ce projet se veut être avant-gardiste et innovateur pour apporter à la ville et au canton de Fribourg un rayonnement national, voire international dans des domaines de la technologie de pointe et, à la fois, être un lieu d'habitat et de culture. C'est très enthousiasmant. J'ai été particulièrement étonnée, néanmoins, d'apprendre que les activités culturelles et sociales ne sont pas prises en compte dans la phase initiale du projet. En effet, à mon sens, si le projet se veut innovateur et avant-gardiste, il ne peut se diriger exclusivement vers le développement des technologies sans prendre en compte, dès sa conception, l'aspect socio-culturel. Situé en ville, le site de blueFACTORY sera une opportunité unique pour Fribourg. Il devrait apporter à la ville un plus non seulement sur le plan économique, scientifique et technologique, mais, surtout, il faudra qu'il apporte une valeur ajoutée à la ville, une valeur qui sera un mieux-vivre aux habitants de cette ville. Et cela ne peut se concevoir sans une concertation entre tous les acteurs, spécialistes et connaisseurs de tous ces aspects. Pour ce qui est des spécialistes de la recherche de pointe dans les domaines scientifiques et technologiques, les partenaires sont déjà définis, en tout cas en partie. Mais il faut instaurer des collaborations avec les partenaires sociaux et culturels, car ce sont eux qui connaissent les domaines touchant à la qualité de vie, au mieux-vivre ensemble, au mieux-vivre en ville. Il faudrait que soient associés au projet, et cela dès la phase initiale, des responsables socio-culturels, mais aussi des artistes, eux qui sont les spécialistes de la création et de l'innovation, pour ce qui touche aux aspects essentiels d'un lieu qui est destiné à une qualité de vie et à un bien-être.

En conclusion, vous l'aurez bien compris, si l'on veut un site innovateur et avant-gardiste sans prendre en compte la dimension socio-culturelle dès la phase initiale du projet, ce site risque bien de n'être qu'un parc de plus, un parc d'activités technologiques tel qu'il en existera ailleurs et où l'on aura certainement de la peine à faire venir habiter des familles qui cherchent à mieux vivre ensemble.

Brodard Claude (PLR/FDP, SC). La création de la société anonyme blueFACTORY Fribourg-Freiburg SA est un pas de plus important, une pierre de plus à l'édifice nécessaire pour l'avancée de ce projet, un projet novateur et prioritaire pour notre économie et pour l'image de notre canton. Le groupe libéral-radical remercie le Conseil d'Etat pour l'élaboration de ce rapport. Cela démontre son souci d'information, puisque, rappelons-le, la fondation de cette société est du ressort exclusif de notre exécutif. Je rappelle aussi que notre Grand Conseil a accepté l'acquisition du terrain en question. Nous sommes favorables à une distinction claire entre, d'une part, la société immobilière qui deviendra propriétaire du foncier et, d'autre part, les sociétés locatrices porteurs de projets. Cela nous semble indispensable pour ne pas mélanger les sources de subventionnement et de financement provenant des différents partenaires publics. La forme juridique de la SA est, à notre avis, la plus judicieuse. Elle offre de la souplesse, des possibilités d'évolution et de l'attractivité pour d'éventuels nouveaux investisseurs. En effet, les futurs actionnaires à part égale, Etat et Ville de Fribourg, pourront, le cas échéant, ouvrir le capital, tout en restant, c'est important, majoritaire. Le risque de perte de contrôle n'est pas relevant, chaque actionnaire étant libre de disposer librement de ses titres. Mais faut-il importer des immeubles comme fonds propres dans la SA ou l'Etat et la Ville ne devraient-ils qu'octroyer un droit de superficie? Notre groupe soutient l'apport des terrains comme capital permanent dans la future SA blueFACTORY Fribourg-Freiburg. Forte de cet actif, la société pourra ainsi beaucoup plus facilement se financer auprès des institutions bancaires pour la construction et la promotion du site. Sa marge de manœuvre sera ainsi beaucoup plus importante. Sous l'angle opérationnel, il me semble personnellement essentiel que les membres du conseil d'administration ne proviennent pas exclusivement du sérail politique. Des personnes aux compétences reconnues dans les domaines de l'immobilier, de l'architecture, de l'économie et de la finance doivent, à mon avis, également intégrer pleinement le conseil d'administration, ceci malgré l'existence du conseil stratégique consultatif. Ne diluons pas les responsabilités. En ce sens, un conseil d'administration de cinq membres me semble insuffisant.

C'est avec ces quelques remarques constructives et avec un grand enthousiasme que notre groupe prend acte de ce rapport.

Aebischer Susanne (PDC/CVP, LA). Meine Interessenbindung in diesem Kontext: Ich konnte mich beruflich mit der Frage der Innovation auseinandersetzen. Was braucht es, damit Innovation in einem Unternehmen Einzug hält?

In diesem Sinne ist die Bluefactory eine einmalige Gelegenheit für den Kanton und die Stadt Freiburg, über seine und ihre Grenzen hinaus in die Welt zu strahlen. Ich danke für das grosse Engagement aller involvierter Parteien und gratuliere zu den enormen Fortschritten, die in dieser kurzen Zeit in diesem Projekt erzielt wurden. Ich verfolge die Entwicklung mit grossem Interesse und danke für die Einladung, der ich am 8. Juni Folge leisten konnte. Deshalb interveniere ich hier.

Ich möchte mich den Vorrednern anschliessen: Innovation ist der angestrebte Differenzierungsfaktor sowie Zero Carbon. Ich empfehle, dass diese Aktivitäten verankert werden. Ich bin mir beim Rapport und bei dem, was ich gehört habe aber nicht ganz sicher, ob dem wirklich so Rechnung getragen wird. Es ist feststellbar, dass solche Anstrengungen mit dem Aktionärsvertrag und der entsprechenden Projektgruppe Inhalt angestrebt werden und wurden.

Ich möchte feststellen: Innovation findet nicht wie ein Wunder statt. Die Absicht allein, ein Innovationsquartier zu schaffen, genügt nicht. Für Innovation reicht es auch nicht, dass man einfach Ingenieure, Forscher, Doktoren und Professoren an einem Ort vereint und denkt, dass dann Innovation geschieht.

Für Innovation braucht es Denkräume. Ich konnte im Rahmen meiner Tätigkeit einen Tag lang Andrew Muirhead, Direktor des Innovationszentrums der Lufthansa Technik, begleiten und ihn fragen, was Innovation für ihn bedeute. Lufthansa hat ein ganzes Gebäude um die Innovation herum gebaut. Es gibt dort Denkräume ohne Tische und Stühle, weil sich herausgestellt hat, dass es für Think Tanks Bewegung braucht. Anstelle von Tischen und Stühlen gibt es Sitzsäcke und ganze Wände, die technologisch vernetzt sind, so dass man darauf schreiben und zeichnen kann. Nachher werden Projekte, die gutgeheissen wurden, von Forschern und Labors getestet und ausgearbeitet.

Ich erkenne diese Denkräume in der Bluefactory bis anhin noch nicht. Wo sind diese Denkräume? Wo ist jemand, der diese Innovation fördert und dafür sorgt, dass dies wirklich zum Differenzierungsfaktor wird?

Innovation braucht eine Kultur von Innovation. Es braucht ein Sich-bewusst-in-diesen-Zustand-begeben. Wenn Kinder zum Beispiel Lego spielen, sind sie in einem Zustand, in dem alles möglich ist. Erwachsene haben diese Fähigkeiten mit Limitierungen zugebaut. Andrew Muirhead ging mit seinen Ingenieuren drei Tage Lego spielen, um sie in diesen Zustand zu bekommen. Das braucht unsere Bluefactory auch.

Routine und Arbeitsüberlastung töten die Innovation. Innovation erfordert Kreativität. Ich kann meinen Vorrednern zustimmen: Kultur und Künstler sollten in diesem Areal nicht nur zu Dekorationsobjekten verkommen. Sie braucht es und sie könnten mit den Ingenieuren zusammen arbeiten, damit Innovation stattfinden kann.

Soziokulturelle Aspekte, sie wurden auch genannt, möchten einbezogen werden. Man könnte auch da innovative Wege beschreiten. Wie zum Beispiel wird die Vereinbarkeit von Familie und Beruf gelebt auf diesem Areal? Das könnte man von Anfang an integrieren. Entsprechend möchte ich hier dafür plädieren, dass Sie als Staatsrat und alle, die an diesem Projekt arbeiten, dafür sorgen, dass diese Innovation wirklich zum Differenzierungsfaktor wird und dass Sie sich Gedanken machen, wie Sie das konkret erreichen möchten.

Zadory Michel (UDC/SVP, BR). Je parle à la fois en tant que parlementaire et sénateur de l'Université. J'aimerais saluer le grand enthousiasme de M. le Directeur de l'économie au

sujet du développement de la bleue fabrique pour le sud du canton – vous voulez plutôt fabrique bleue? J'aimerais que cet enthousiasme soit aussi reporté dans le nord du canton; il faudrait aussi de temps en temps que vous vous occupiez de la Broye. Alors, j'aimerais bien vous inviter au festival des roses déjà, les 22 et 23 juin 2013, c'est...

Le Président. Je vous remercie de rester dans le cadre du sujet. Merci M. le Député.

Zadory Michel (UDC/SVP, BR). Donc, la quintessence de toute l'histoire, c'est de dire que, quand je siège au Sénat et qu'on entend, de loin, parler de la fabrique bleue, je sens comme une espèce de froideur qui s'installe dans la salle du Sénat. Alors, je me suis posé la question du pourquoi. Je n'ai pas posé directement au recteur la question de la raison de cette froideur, mais est-ce qu'il y a eu des contacts entre l'Université et la blueFACTORY? Parce que l'EPFL, c'est très bien, mais il pourrait y avoir un point de triangulation entre l'EPFL, la faculté des sciences et les entrepreneurs privés. Ce serait peut-être une bonne occasion et j'aimerais que vous vous expliquiez à ce sujet.

Gander Daniel (UDC/SVP, FV). Je m'annonce à titre personnel. Dans le rapport N° 60, il est fait mention de la création d'un parc technologique, d'un quartier d'innovation, d'infrastructures culturelles, de plates-formes technologiques qui seront encouragées et supportées, de centres de recherches, d'un centre de services proposant des prestations pour la recherche et le développement, d'un centre de formation BioFactory, d'un pôle scientifique, etc. Pour qui seront ces infrastructures? Y aura-t-il encore assez de place pour les futures entreprises et/ou sociétés qui voudront s'installer et rapporter quelques deniers par leurs locations? Merci de vos réponses.

Clément Pierre-Alain (PS/SP, FV). Je m'exprime particulièrement aujourd'hui, non pas seulement en tant que syndic de la Ville de Fribourg, mais également en tant que co-participant, co-président du comité de pilotage, tel qu'il a été instauré par le Conseil d'Etat et le Conseil communal. Ce comité de pilotage comporte deux conseillers d'Etat et deux conseillers communaux.

J'aimerais d'abord relever que les débats de ce matin montrent à quel point ce site suscite enthousiasme et attentes. J'ai également entendu les attentes très fortes, notamment originaires d'un parti que je connais aussi; et vous imaginez également que les débats que vous venez d'entendre, nous les aurons très bientôt avec le Conseil général qui doit non seulement prendre acte, mais également, en fonction des dispositions de la loi, donner sa bénédiction, si je peux me permettre, à ce processus. J'aimerais également vous dire que le fait de mettre en évidence l'importance de ce site, je le partage pleinement avec tous les intervenants. J'aimerais également dire, d'une manière particulière, que, et là je rejoins les propos de M^{me} Aebischer, en l'espace de peu de temps, beaucoup de travail a été accompli, mais nous sommes évidemment tout à fait conscients du fait que beaucoup de travail doit être encore accompli. Dans ce contexte-là, nous sommes arrivés gentiment à une situation où pour aller plus loin, nous avons

besoin d'une structure dont les contours vous sont définis par le message, plus exactement par l'information que le Grand Conseil a. Je ne vais pas faire l'exégèse de la solution qui est proposée; il s'agit d'une solution qui, je vous l'assure, fait plus que le maximum pour assurer la parité entre les intérêts de la Ville et les intérêts de l'Etat, et entre la volonté de la Ville et celle de l'Etat. Dans ce sens-là, si certains ont relevé ici et là des manques qu'ils regrettent, je vous assure que ces derniers font partie également des préoccupations de la Ville. En effet, à l'heure actuelle, certains ont cité l'avance des travaux sur un concours d'aménagement, mais nous en sommes uniquement à un concours qui n'est même pas encore légalisé. Il n'y a pas encore eu évidemment le lancement des concours d'architecture et il n'y a pas encore eu toutes les réflexions finales sur le contenant. Il y a évidemment encore d'autres dossiers qui doivent être élaborés. J'aurais parlé plutôt de l'intégration de ce site dans la ville et je crois que cet élément est d'une importance qui n'échappe à personne. Mais pour pouvoir y arriver, il faut que nous disposions effectivement de cet outil de travail, dont le but fondamental est engagé maintenant.

Donc, j'aimerais à la fois partager votre enthousiasme, mais également vous dire que les soucis que vous avez exprimés, nous les faisons nôtres aussi. Nous avons besoin évidemment de cet outil de travail pour pouvoir avancer. Nous sommes tout à fait conscients du fait que ça n'est pas aujourd'hui que nous allons résoudre toutes les questions. Nous sommes devant un dossier excessivement évolutif. Nous devons faire preuve de souplesse et c'est dans cet état d'esprit que je vous engage à prendre acte de ce rapport.

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). Je n'aimerais pas intervenir ni donner une prise de position. J'ai juste une question, parce qu'il y a une certaine perplexité pour les conseillers généraux de la ville de Fribourg. Suite à l'intervention de M. Clément, on a été informé – puisque le Conseil général de la ville devait traiter ce même sujet et voter le crédit lundi prochain – par nos commissions que cet objet allait être retiré de l'ordre du jour du Conseil général, parce que le Conseil communal de la ville de Fribourg doutait de la création de la SA et qu'on aura, lundi prochain, non pas un vote sur le crédit, mais un vote sur le fait de biffer ce sujet du rôle du Conseil général. J'aimerais demander à M. Clément quelle est la situation du deuxième partenaire, parce que cela influence quand même nos débats. Est-ce que le Conseil communal est revenu sur ses doutes?

Le Président. Pour clore la question sur ce sujet, parce que je ne pense pas qu'il faille entamer un débat entre les membres du Grand Conseil, surtout sous une autorité différente, la question a été posée au Bureau de savoir si cet objet devait être maintenu, compte tenu du fait que le sujet allait être retiré de l'ordre du jour du Conseil général de la ville. La question a été posée. La décision est très claire: le rapport que nous avons aujourd'hui n'appelle aucune décision. Nous en prenons acte. Il n'y a pas nécessité de s'adapter ou de ne pas s'adapter au calendrier du Conseil général de la ville de Fribourg.

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi. Merci beaucoup aux onze ou douze intervenants pour les différentes interventions et les impulsions.

Wir haben gesehen, dass das Projekt Bluefactory niemanden kalt lässt und ich bin froh, dass namentlich die Grossrätinnen und Grossräte sich implizieren und interessante Impulse geben. Wir sind sehr gerne bereit, diese Impulse entgegenzunehmen.

Ich möchte ganz kurz auf die Intervention von Frau Mutter eingehen. Im Unterschied zum Generalrat der Stadt Freiburg, zur Gemeindeebene, ist auf kantonaler Ebene die Regierung zuständig. Wir haben unsere Kompetenz in diesem Sinne wahr genommen und die drei Dossiers entsprechend bereits akzeptiert.

Die Tatsache, dass die Diskussion im Generalrat der Stadt Freiburg stattfindet und dann entschieden wird, finde ich gut. Es ist aber wichtig, dass wir als zwei Partner, Staat und Stadt, uns hier effektiv finden. Daher finde ich es wichtig, dass wir in aller Transparenz informieren und diese Diskussion hier im Grossen Rat führen können. Vielleicht wird dies auch Ihre Diskussionen auf Gemeindeebene etwas erhellen.

Im Übrigen haben wir von unserer Seite her Informationsveranstaltungen organisiert, am 8. Juni eine erste und wenn Sie Zeit haben, möchte ich Sie herzlich einladen und ermuntern, sich am 6. Juli weiter informieren zu lassen.

J'aimerais bien maintenant formuler tout d'abord quelques remarques introductives et, ensuite, répondre aux différentes questions.

Le projet blueFACTORY est une chance unique pour notre canton. Après la fermeture de la brasserie du Cardinal, nous avons senti que nous devons absolument apporter une réponse forte pour transformer cette épreuve en opportunité. L'histoire de Cardinal ne devait pas s'achever sur une fermeture, mais, au contraire, sur une ouverture. Nous voulions bâtir quelque chose de véritablement nouveau, quelque chose d'inédit et d'audacieux, qui soit résolument tourné vers l'avenir, qui puisse servir les générations présentes et futures de notre canton. Nous voulions en quelque sorte une innovation de rupture qui marque une étape décisive dans le développement économique de notre canton. Main dans la main, la ville et le canton ont donc travaillé ensemble depuis deux ans à la réalisation de ce fantastique projet de quartier d'innovation blueFACTORY. Aujourd'hui, beaucoup a déjà été réalisé et mis sur le rail et nous sommes à bout touchant. Les partenaires de haut niveau sont là. Les plates-formes technologiques sont définies. Les demandes affluent de la part des entreprises et nous prévoyons de commencer les travaux de construction l'an prochain déjà. La réalisation de ce quartier d'innovation est donc une chance unique pour notre canton. Elle a permis de mettre sur pied de nouvelles courroies de transmission efficaces entre la ville et le canton et suscite une immense attente de la population en général et des milieux économiques et académiques en particulier, notamment ici aussi, au Grand Conseil, on l'a entendu ce matin. La blueFACTORY est un projet rassembleur, un projet plein de potentiel et un projet crucial pour mieux positionner notre canton. Une fois bâti et pleinement opérationnel, ce quartier d'innovation va ainsi ouvrir des perspectives d'avenir fantastiques pour notre économie, pour nos start-up, pour notre jeunesse;

blueFACTORY est véritablement une étape décisive, une innovation de rupture pleine de promesses dans l'histoire du développement économique de notre canton.

Maintenant, j'en viens à ces quelques points que vous avez soulevés de manière critique ou en forme de soutien. Tout d'abord, tout le thème de la culture et de l'aspect social qui va être intégré dans ce projet: si blueFACTORY doit devenir le vaisseau amiral de l'économie fribourgeoise, eh bien, la culture, l'art, la vie sociale et les loisirs ne seront pas oubliés. MM. Suter et Gagnaux et M^{me} Burgener l'ont souligné et ils ont raison: blueFACTORY est un quartier et cela veut bien dire ce que ça veut dire. Dans ce parc technologique graviteront toutes les couches de la société, les jeunes, les retraités, les travailleurs, les étudiants, les entrepreneurs. Si l'économie fribourgeoise est diversifiée, la société l'est aussi et blueFACTORY se veut également symbole de cette mixité profitable. Regardez le succès qu'a remporté Mavra par exemple, avec trois soirées complètes pour un opéra; pourquoi nous priver de ce potentiel? En fait, à blueFACTORY, le développement économique va permettre aussi le développement culturel et social. J'aimerais souligner un point: le projet Smart Living Lab est un projet qui est focalisé sur l'habitat dans de nouvelles conditions. C'est notamment M^{me} Leuthard qui nous a dit: «Si vous voulez avoir de l'argent de la Confédération, vous devez apporter une approche nouvelle», c'est-à-dire l'approche comportementale; pas seulement la construction de ces bâtiments, mais l'approche comportementale: comment ces gens vivront dans ces bâtiments, les aspects sociologiques, etc.

Concernant la culture, j'aimerais quand même aussi souligner un point: à partir de cette année, en automne, il y aura La Télé Vaud-Fribourg qui va réaliser plusieurs émissions sur le site où elle se focalisera aussi sur la formation des jeunes, en présentant ce formidable instrument fribourgeois dans toute la Suisse romande. Je trouve que là, on a vraiment une grande chance, on a vraiment une approche très attentive que cet aspect-là soit développé.

J'ai un deuxième point, celui de l'aspect de la culture de l'innovation. C'est notamment M. Suter et M^{me} Aebischer qui l'avaient souligné. Oui, vous avez raison, c'est une chance de pouvoir réaliser ici une sorte de projet pilote sur ce site de blueFACTORY, de pouvoir développer peut-être des nouvelles formes de collaboration entre les différentes personnes, pour pouvoir vraiment faire quelque chose d'intéressant. Et, d'ailleurs, je dois quand même vous dire que nous avons lancé ce concours d'idées tout au début du projet; et il y avait beaucoup de gens, des Fribourgeois et des non-Fribourgeois qui y ont contribué. Alors, M^{me} Aebischer...

Madame Aebischer, wir werden diese Denkräume schaffen und davon profitieren, so dass wir ein USP entwickeln können.

J'aimerais faire une troisième remarque qui concerne le parc d'innovation national. Dans ce contexte-là, la concurrence est très forte et Fribourg a un intérêt crucial à pouvoir collaborer dans ce réseau. Je vous informe que demain, la Conférence des directeurs de l'économie va discuter et décider du

cadre de ce Swiss Innovation Park. Et là, j'ai constaté dans les dossiers que si Fribourg n'avait pas pu réaliser cette collaboration avec l'EPFL, vous oubliez carrément le fait de pouvoir être intégré dans ce parc national d'innovation, d'avoir de l'argent et de pouvoir profiter de ce label aux niveaux national et international. C'est dans ce contexte-là que j'aimerais encore une fois souligner que nous sommes dans un environnement extrêmement compétitif et concurrentiel. C'est la raison pour laquelle nous devons, ici aussi, avoir une certaine ouverture.

Ceci m'amène au quatrième point, la question de M. le Sénateur concernant l'Université et les autres hautes écoles. En tant que membre du Sénat, M. le Docteur, vous êtes certainement au courant que l'Université a été impliquée dès le début au développement de ces différentes plates-formes. M. le Recteur était présent à la conférence de presse avec M. le Président de l'EPFL et a toujours été d'accord d'aller dans cette direction. Mais je comprends bien que l'Université est un peu soucieuse de pouvoir aussi réaliser ses projets. Dans le contexte du projet Smart Living Lab – et d'ailleurs nous devons encore donner des réponses à une question de M. le Député Waeber qui viendront très prochainement –, c'est une chance inouïe dont profiteront également l'Université et l'Ecole d'ingénieurs, parce que là, l'Université pourra, avec les mêmes montants, non seulement créer ces chaires de l'EPFL, mais aussi créer deux groupes de recherches au niveau universitaire. D'ailleurs, l'Université est aussi impliquée dans l'autre projet, dans l'autre plate-forme, la Swiss Integrative Center for Human Health, où elle créera très bientôt une société anonyme également dans ce contexte-là.

Et puisqu'on parle de SA, j'arrive au cinquième point, la question de la SA et notamment les points d'interrogation de M. Gagnioz et quelques réflexions de M. Brodard. Oui, nous avons dit qu'on crée cette société anonyme, une forme juridique qui a été utilisée ou qui est utilisée aussi dans d'autres parcs d'innovation, comme par exemple le parc d'innovation à Ecublens, près de l'EPFL. Cela nous donne une marge de manœuvre assez grande. Avec la Ville, on avait tout d'abord dit qu'on voulait être les seuls actionnaires, mais on doit aussi avoir une certaine ouverture et pouvoir intégrer des privés intéressés. Mais ce n'est pas vraiment un focus prioritaire et les autorités publiques, soit l'Etat et la Ville, seront toujours majoritaires.

Concernant le conseil d'administration, effectivement, ce sont les deux actionnaires possédant les 100% des actions, c'est-à-dire l'Etat et la Ville, qui vont élire et nommer ces administrateurs. Il n'y a vraiment pas à avoir peur que ça aille dans une fausse direction. Concernant le conseil stratégique consultatif, c'est une idée importante pour pouvoir intégrer aussi des personnalités intéressantes de l'extérieur. Nous avons déjà plusieurs noms sur cette liste et on aimerait bien pouvoir profiter du réseau de ces personnalités et aussi des impulsions.

Concernant encore la mise à disposition des terrains via un droit de superficie, nous avons bien évidemment analysé cette question et nous sommes arrivés à la conclusion que ça n'apporte rien, parce que nous devons donner à la société

anonyme la possibilité de pouvoir profiter des crédits bancaires pour réaliser ces différents bâtiments.

Cela m'amène maintenant à la sixième et dernière question, soit tout le contexte financier qui a été notamment souligné par M. le Président de la Commission des finances et de gestion. C'est l'aspect crucial, c'est là que le bât blesse, je l'avoue très clairement, mais le Conseil d'Etat, avec le Conseil communal de la Ville, a décidé très clairement de faire la séparation entre deux domaines: il y a l'infrastructure où on va créer cette société anonyme et il y a le contenu, c'est-à-dire les plates-formes qui doivent pouvoir être financées autrement. Si on vise vraiment le contenu, soit ces projets de réalisations de plates-formes, le Smart Living Lab, ensemble avec l'EPFL, l'Université, l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes et l'EMPA, on va réaliser ces différents éléments, créer ces chaires et ces groupes de recherches. Avec cela, on peut aussi avoir de l'argent de la Confédération. C'est la raison pour laquelle nous sommes tellement sous la pression du temps. Pour les cinq premières années, nous devons être à même de mettre 30 millions de francs dans ce projet pour que celui-ci puisse démarrer. Mais, déjà maintenant, on sait qu'au niveau fédéral, il y a un fonds incroyable sur l'énergie où l'on pourra, avec la focalisation sur ce bâtiment énergétiquement nouveau, avoir de l'argent pour la réalisation de ce projet. Si on prend l'autre projet ou plate-forme, Swiss Integrative Center For Human Health, là, l'Université sera l'actionnaire unique de cette société anonyme et on devrait mettre pour les deux premières années environ 12 millions de francs pour acheter ces grandes machines pour pouvoir développer les actions. Mais on a déjà prévu aussi dans le business plan que dans trois ou quatre ans, ce projet devrait être autofinancé. En d'autres termes, tous ces projets de contenus doivent payer une location à la SA, laquelle devra ensuite pouvoir faire tourner son affaire dans ce contexte-là. Alors, si on parle de gratuité des surfaces pour l'EPFL, c'est bien l'EPFL qui le dit toujours dans ses collaborations avec les cantons, mais l'EPFL est quand même intégrée via un paiement de deux chaires qu'ils vont mettre à disposition.

Concernant le financement général, le Conseil d'Etat a décidé avant-hier de mettre en place un groupe de travail stratégique, avec les conseillers d'Etat impliqués, pour faire un bilan et mettre en place une stratégie claire, afin de savoir comment financer ces différentes plates-formes. Il n'est pas exclu qu'on doive venir ici, au Grand Conseil, avec un décret pour avoir l'argent à disposition pour la réalisation de ces différents projets.

Avec ces quelques remarques, j'ai terminé et je vous remercie encore une fois pour votre intérêt.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

Motion M1011.12 Michel Losey/Christian Ducotterd (pont RPC fribourgeois pour faciliter la création d'installations photovoltaïques dans le canton)¹

Retrait

Losey Michel (UDC/SVP, BR). Compte tenu des décisions prises par les Chambres fédérales la semaine dernière – les Chambres fédérales ont accepté définitivement une initiative issue de la Commission de l'environnement et de l'énergie, laquelle vise justement à trouver des solutions pour diminuer la liste d'attente des projets RPC –, notre objet est devenu sans objet et nous le retirons.

> Cet objet est ainsi liquidé.

—

Elections

Un membre de la Commission des pétitions

Bulletins distribués: 89; rentrés: 86; blancs: 1; nul: 0; valables: 85; majorité absolue: 43.

Est élu *M. Patrick Schneuwly*, à Guin, par 85 voix.

—

- La séance est levée à 10 h 20.

Le Président:

Pascal KUENLIN

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Samuel JODRY, *secrétaire parlementaire*

—

¹ Déposée et développée le 14 septembre 2012, BGC septembre 2012 pp. 1925ss.; réponse du Conseil d'Etat le 29 janvier 2013, BGC mars 2013 pp. 328ss.